



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Service médical  
Normandie

**APPUI A L'ISOLEMENT PAR LES IDEL**

**POINT D'ACTUALITE SUR LES DUREES  
D'ISOLEMENT**

webinaire IDEL

06/08/2021

# 01

## VISITE D'APPUI A L'ISOLEMENT



# L'APPUI A L'ISOLEMENT : LE SUIVI DE L'ISOLEMENT

La visite de l'IDE est intégrée au dispositif de tracing pour tous les patients P0 , depuis janvier 2021

Les objectifs :

- Aider les personnes à « réussir leur isolement » en leur prodiguant des conseils sanitaires et d'organisation de la vie quotidienne ;
- Effectuer si nécessaire, des tests antigéniques ou RT-PCR aux autres membres du foyer ;
- Identifier, le cas échéant, une situation de vulnérabilité sociale ou des difficultés liées à l'isolement non repérées initialement par l'Assurance Maladie

# L'APPUI A L'ISOLEMENT : UN FORMULAIRE POUR FACILITER LE DEROULE

Identifier les difficultés liées à l'isolement notamment lorsque le foyer comporte plusieurs personnes et/ou lorsque la prévention du risque de contaminations secondaires est complexe (logement exigü, famille nombreuse, personne du foyer à risque de forme grave...)

# L'APPUI A L'ISOLEMENT : QUAND ?

- Visite à réaliser dans les 24 heures de la sollicitation
- *S'il s'agit d'un variant, il n'est plus nécessaire de programmer une deuxième visite 10 jours plus tard lors de la levée de l'isolement (en attente confirmation CNAM)*

# FACTURATION DE LA VISITE

## AMI 5.6 + MCI

PEC à 100%

N° prescripteur fictif =2 91 99119 8

1 seule visite par foyer

Pas de cumul possible avec visite suivi COVID 5.8

Majoration autorisée : dimanche/fériés, frais de déplacement

Test :facturation individuelle , à taux plein

# COORDONNÉES DES CELLULES TERRITORIALES D'APPUI À L'ISOLEMENT

Département	N° de la CTAI
Calvados	02 31 30 67 60
Manche	02 61 81 96 70 <a href="mailto:ctai.dt50@croix-rouge.fr">ctai.dt50@croix-rouge.fr</a>
Orne	02 33 80 61 61 demander le service SIDPC (service interministériel de défense et protection civile )
Eure	02 32 78 29 01
Seine-Maritime	02 78 93 04 42

# 02

## ISOLEMENT P0



# ISOLEMENT PO - QUI?

## 1. La personne est dépistée positive ;

✓ À la suite d'un test PCR

✓ A la suite d'un test antigénique

➔ Les P0 issus d'un TAG doivent faire confirmer leur diagnostic dans les 24h par un test RT PCR. Si le test PCR est négatif, le PCR prime et l'isolement s'arrête.

## 2. La personne a des symptômes évocateurs du COVID et attend les résultats de son test

**L'isolement débute immédiatement ++**

# ISOLEMENT P0 : COMBIEN DE TEMPS ?

## Consignes d'isolement applicables aux cas confirmés positifs à la COVID 19:

### Patients symptomatiques :

10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 10ème jour (ou 48h après le jour de disparition de la fièvre), le premier jour d'isolement coïncide avec le premier jour des symptômes.

### Patients asymptomatiques :

10 jours pleins à partir de la date du prélèvement pour les patients confirmés asymptomatiques (le premier jour d'isolement coïncide avec le jour de la date de prélèvement). En cas de survenue de symptômes évocateurs de la Covid-10, la période d'isolement devra être rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes par le médecin traitant

# 03

## ISOLEMENT CAS CONTACT



# ISOLEMENT CAS CONTACT - QUI?

La personne contact à risque d'une personne positive à la Covid

- ✓ Identifiée à la suite d'un appel de l'Assurance Maladie
- ✓ Identifiée à la suite d'un mail de l'Assurance Maladie

# SITUATIONS DE CONTACT A RISQUE ELEVE DE CONTAMINATION EN L'ABSENCE DE MESURE DE PROTECTION EFFICACE

- o personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- o ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades) -en revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque- ;
- o ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- o ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;

Définition d'un espace confiné : un espace qui ne permet pas de respecter le critère de distanciation sociale édicté par le Haut conseil de la santé publique le 24 avril 2020 : une distance minimale de 2 mètres autour d'une personne.

o étant élève ou enseignant de la même classe (exemple groupe de travaux dirigés à l'université) si l'un des protagonistes ne porte pas de masque grand public de norme AFNOR

# MESURES DE PROTECTION EFFICACES PENDANT TOUTE LA DURÉE DU CONTACT

- ❑ Séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®) ;
- ❑ Masque chirurgical porté par le patient confirmé OU le cas contact
- ❑ Masque FFP2 porté par le cas OU la personne contact ;
- ❑ Masque grand public de norme AFNOR catégorie 1 porté par le cas OU la personne contact
- ❑ Masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement porté par le cas OU la personne contact
- ❑ Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces : une plaque de plexiglas posée sur un comptoir ; les masques en tissu « maison » ainsi que les visières en plastique transparent portées seules.
- ❑ Depuis le 22 janvier 2021, pour tenir compte de la diffusion des variants, les masques grands public de catégories 2 ne sont plus considérées comme des protections efficaces.

# CAS CONTACT AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET

**A compter du 22 juillet, certains cas contact présentant un schéma de vaccination complet peuvent recevoir un traitement particulier.**

Si le cas contact :

- présente un **schéma vaccinal complet depuis plus de 7 jours** (vaccins des laboratoires Pfizer, Moderna et Astra Zeneca) **ou plus de 4 semaines** (vaccin du laboratoire Jansen) ,
- **n'est pas immunodéprimé grave,**

alors ses contacts avec le P0 sont considérés comme contact à risque modéré.

Il est dès lors **dispensé d'isolement** mais se testera :

- pour un cas contact hors foyer : à J0 et à J7
- pour un cas contact foyer : à J0 et J17 (7 jours après la guérison du P0). o Le cas contact foyer devra par ailleurs porter un masque de catégorie 1 au domicile commun,

# CAS CONTACT AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET

Les cas contacts vaccinés non immunodéprimés devront par ailleurs :

- Pratiquer le contact warning pour les cas contacts de deuxième génération ;
- Pendant les 7 jours suivant le dernier contact avec le PO : Réaliser une auto-surveillance de leur température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec test diagnostique (moléculaire ou TAG) immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge ;
- porter le masque dans les espaces publics ;
- limiter les interactions sociales, en particulier dans les ERP où le port du masque n'est pas possible, et éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave même si elles sont vaccinées ;



## CAS CONTACT AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET MAIS IMMUNODEPRIME GRAVE

**A contrario, si le cas contact est immunodéprimé grave, les règles classiques de test et d'isolement s'appliquent même en présence d'un schéma vaccinal complet.**

*Les personnes immunodéprimées sont celles :*

- *ayant reçu une transplantation d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques ;*
- *sous chimiothérapie lymphopénisante ;*
- *traitées par des médicaments immunosuppresseurs forts, comme les antimétabolites (cellcept, myfortic, mycophénolate mofétil, imurel, azathioprine) et les AntiCD20 (rituximab : Mabthera, Rixathon, Truxima) ;*
- *dialysées chroniques après avis de leur médecin traitant qui décidera de la nécessité des examens adaptés;*
- *au cas par cas, les personnes sous immunosuppresseurs ne relevant pas des catégories susmentionnées ou porteuses d'un déficit immunitaire primitif.*
- *(depuis le 18 juin) atteintes de leucémie lymphoïde chronique ou de certains types de lymphomes traités par antiCD20.*

# ISOLEMENT DES CAS CONTACTS SANS SCHEMA VACCINAL COMPLET

Compte-tenu de la progression de la diffusion des mutations d'intérêt, les consignes applicables aux PC de P0 variant sont désormais applicables à tous les cas contact.

**Mesure immédiate d'isolement strict pendant 7 jours.**

**Les cas contacts peuvent réaliser au choix un test antigénique ou RT-PCR à J0 et à J7 (à l'exclusion des cas symptomatiques de plus de 4 jours qui doivent faire une PCR).**

- 1. Le premier test** doit être réalisé **immédiatement**, dès la prise en charge du cas, chez **l'ensemble des contacts à risque du foyer et hors foyer**. En cas de **TAG positif une RTPCR de confirmation** devra être réalisée.
- 2. Le deuxième test** devra être réalisé 7 jours après le dernier contact du cas confirmé (sauf cas contact foyer, voir spécificité dans la rubrique dépistage)

# ISOLEMENT DES CAS CONTACTS SANS SCHEMA VACCINAL COMPLET

Suite de l'isolement en fonction des résultats des tests :

Si le premier test se révèle :

- positif, l'isolement sera porté à 10 jours après la date des symptômes ou la date de prélèvement.
- négatif, respect strict de la période d'isolement de 7 jours et faire le deuxième test à 7 jours du dernier contact avec le cas confirmé.

Si le deuxième test se révèle :

- négatif, la mesure d'isolement peut être levée sauf si partage du domicile avec le patient confirmé.

## ISOLEMENT DES CAS CONTACTS SANS SCHEMA VACCINAL COMPLET QUI PARTAGENT LE DOMICILE DU PATIENT 0

Si le cas contact partage **le domicile du patient confirmé et que le premier test est négatif**, nouveau test 7 jours après la guérison du patient.

Notion de guérison :

- Pour un P0 symptomatique : on estime qu'elle intervient 10 jours à partir du début des symptômes, avec 48h sans fièvre ni dyspnée),
- Pour le cas contact, la date du deuxième test est donc à prévoir 17 jours à partir du début des symptômes du patient confirmé.
- Pour un P0 asymptomatique, on estime que sa guérison intervient 10 jours à partir du prélèvement,
- Pour le cas contact la date du deuxième test est donc à prévoir 17 jours à partir du prélèvement du patient confirmé.

# CAS CONTACT ET ISOLEMENT

Si le cas contact travail sur site, il doit prévenir son employeur et/ou la médecine du travail

Le cas contact, même s'il télétravaille ou est en arrêt de travail au domicile doit :

- ▣ s'isoler des membres de la familles (si possible dans une pièce dédiée),
- ▣ à défaut avec un strict respect des mesures barrières (masque, distanciation, désinfection...)
- ▣ limiter ses sortie au strict minimum (pour aller faire son test de dépistage par exemple)

# CONTACTS

Département	ACCOMPAGNEMENT METIER	ACCOMPAGNEMENT OUTILS
Calvados	<a href="mailto:dam.cpam-caen@assurance-maladie.fr">dam.cpam-caen@assurance-maladie.fr</a>	<a href="mailto:cis.cpam-caen@assurance-maladie.fr">cis.cpam-caen@assurance-maladie.fr</a>
Eure	<a href="mailto:dam.cpam-evreux@assurance-maladie.fr">dam.cpam-evreux@assurance-maladie.fr</a>	<a href="mailto:cis_271.cpam-evreux@assurance-maladie.fr">cis_271.cpam-evreux@assurance-maladie.fr</a>
Manche	<a href="mailto:questions.covid.cpam-st-lo@assurance-maladie.fr">questions.covid.cpam-st-lo@assurance-maladie.fr</a>	<a href="mailto:teleservices.cpam-st-lo@assurance-maladie.fr">teleservices.cpam-st-lo@assurance-maladie.fr</a>
Orne	<a href="mailto:gl_dam.cpam-alencon@assurance-maladie.fr">gl_dam.cpam-alencon@assurance-maladie.fr</a>	<a href="mailto:gl_cis.cpam-alencon@assurance-maladie.fr">gl_cis.cpam-alencon@assurance-maladie.fr</a>
Seine Maritime	<a href="mailto:dam.cpam76@assurance-maladie.fr">dam.cpam76@assurance-maladie.fr</a>	<a href="mailto:cis-76@assurance-maladie.fr">cis-76@assurance-maladie.fr</a>